

Introduction

« Il est vraisemblable qu'une partie de l'opinion admet comme chose naturelle que nous gardions la haine ; plus même, tente de nous y maintenir, en nous "rappelant" ce que nous avons vécu, et soit même tentée de nous reprocher d'essayer de la dépasser. Mais nous sommes libres de ne pas nous laisser enfermer dans une prison hélas ! si facilement accessible¹. »

Par ces mots, Robert Antelme conclut un article intitulé *Vengeance?* qu'il avait rédigé six mois après son retour de Dachau. Paru dans un bulletin de prisonniers et déportés en 1946, ce texte a été choisi en sa qualité de « témoignage d'un homme qui surmonte la haine² ». Bien que Robert Antelme parle au pluriel, cette déclaration est, à ce moment-là, exceptionnelle parmi celles et ceux qui viennent de rentrer d'Auschwitz, de Buchenwald ou de Ravensbrück.

Une trentaine d'années plus tard, Jean Baumele réfléchit également aux questions du pardon et de la haine. Lorsqu'il publie son texte, une nouvelle génération d'Allemands, née après la guerre, a grandi. Ce survivant de Buchenwald et de Flossenbürg insiste sur le fait qu'il faut les distinguer des criminels nazis : « Quant au pardon de nos bourreaux, pourquoi voudrait-on que nous fassions supporter aux jeunes Allemands de l'Est ou de l'Ouest ou à ceux qui ont ignoré les crimes, la faute de certains ? Il n'y a pas à pardonner à ceux qui ne sont pas coupables³. » Cependant, Jean Baumele ne compte pas pardonner aux bourreaux :

« Par contre, que l'on n'attende pas de nous, même après tant d'années, l'indulgence pour ceux qui ont été les assassins conscients de nos camarades, nous continuerons à réclamer la justice des hommes. Ils ont agi par ordre, prétendent-ils, mais avec un tel empressement, un tel sadisme, un tel acharnement que nous n'admettrons jamais cette excuse trop facile. À cause d'elle, trop de responsables de massacres d'innocents, de génocides, de crimes, restent en liberté. Nous ne demandons, pourtant, à personne de

1. ANTELME R., *Vengeance?*, Tours, Farrago, 2005 (1945), p. 23-24.

2. *Ibid.*, p. 27.

3. BAUMEL J., *De la guerre aux camps de concentration. Témoignages*, Montpellier, CGC, 1974, p. 181.

partager notre haine, elle doit rester une affaire personnelle cantonnée entre nous et nos tortionnaires⁴. »

La dernière phrase est capitale. Contrairement à Robert Antelme, qui se défend contre ceux qui lui attribuent un sentiment de haine à l'égard des Allemands, Jean Baumel se voit obligé de justifier sa haine personnelle envers ses tortionnaires, et de la distinguer de son attitude vis-à-vis des Allemands qu'il juge non coupables, étant donné leur ignorance ou leur naissance ultérieure.

Ces deux réactions, liant expérience concentrationnaire et représentation de l'Allemagne et des Allemands, sont exceptionnelles. D'une part, elles donnent une idée à la fois des évolutions et des continuités de ces représentations; d'autre part, elles montrent que les rescapés doivent se positionner vis-à-vis de l'opinion publique qui domine à cette époque.

Dans ce livre, il s'agira d'examiner l'évolution de ces représentations de l'Allemagne et des Allemands au cours du quart de siècle qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Nous nous intéresserons particulièrement à l'évolution des cadres discursifs et sociaux dans lesquels les rescapés les expriment. Or, bien que l'étude du contexte dans lequel les anciens concentrationnaires énoncent leurs représentations soit primordiale, la question centrale de cette étude est tout autre. À vrai dire, nous avons choisi de nous intéresser aux survivants des camps de concentration afin de savoir si ces victimes du nazisme, rescapés du système concentrationnaire nazi, conçu et construit par des Allemands, se distinguent par une perspective particulière de l'Allemagne et des Allemands.

Si nous cherchons une particularité dans les représentations de l'Allemagne et des Allemands, c'est parce que celle-ci paraît évidente aux personnes qui n'ont pas connu les camps de concentration. L'attribution d'une haine ou d'un désir de vengeance envers les Allemands a marqué leurs regards sur les survivants dès 1945. Jusqu'à nos jours, où les tout derniers rescapés témoignent de leur expérience, l'assistance continue à leur poser l'éternelle question : Avez-vous pardonné aux Allemands ? Ou à l'inverse : Haïssez-vous les Allemands ?

Par conséquent, ce livre se propose d'aller à la recherche de cette particularité présumée des représentations de l'Allemagne et des Allemands. Si elle existe, elle prend sans aucun doute racine dans l'expérience particulière qui distingue ces hommes et femmes de leurs compatriotes : celle d'avoir connu l'univers concentrationnaire, avec ses « lois » et règles implicites, son langage et ses souffrances. La problématique de notre étude consiste donc à évaluer l'impact de cette expérience sur les représentations de l'Allemagne et des Allemands.

4. *Ibid.*, p. 181-182.

En s'adressant à ses camarades de déportation, Marie-Suzanne Binétruy, survivante de Ravensbrück, posa implicitement cette question en 1979 :

« Le temps ne serait-il pas venu de chercher en quoi notre déportation a changé [...] notre regard sur le monde, sur les autres, sur nous-mêmes, de cerner quelle ombre ou quelle lumière nouvelle ont porté sur notre vie cette extrême détresse et cette extrême amitié⁵. »

L'objectif de cette étude est donc d'examiner l'impact profond de la déportation sur les représentations de l'Allemagne et des Allemands chez les survivants en France. Par conséquent, nous chercherons à savoir si cette expérience extrême a généré des représentations particulières et distinctes de celles qui circulent dans l'opinion publique. Pour cette raison, il sera également nécessaire d'étudier les schémas de pensée ayant existé avant la période 1940-1945 et circulant en dehors des cercles des anciens concentrationnaires.

Cette problématique s'articule autour de trois questions complémentaires. Premièrement, il s'agira d'analyser les liens que ces rescapés établissent entre Allemagne et nazisme, et entre Allemands et nazis. Sont-ils identiques, se recoupent-ils ou sont-ils distincts ? Les réponses à cette question varient fortement en fonction de la personne interrogée et du moment choisi pour la poser.

Pour cette raison, notre deuxième interrogation est de savoir de quelle manière les représentations de l'Allemagne et des Allemands ont évolué entre 1945 et 1969. Dans une perspective diachronique, il s'agira d'identifier les continuités et les inflexions au cours de cette période, ainsi que les moments où des changements sont intervenus.

La troisième question est liée directement à la précédente. Au-delà du constat de changements et de continuités, il sera nécessaire d'expliquer pourquoi certaines représentations évoluent, tandis que d'autres restent constantes. En outre, il sera indispensable de mesurer les rythmes dans lesquelles ces évolutions se font. Afin d'expliquer les modifications des représentations de l'Allemagne et des Allemands chez les survivants des camps de concentration, il faudra donc examiner les liens avec les évolutions politiques et sociales en France et en Allemagne entre 1945 et 1969, tout comme les relations franco-allemandes durant cette période.

En répondant à ces interrogations, cette étude vise à établir un panorama des représentations de l'Allemagne et des Allemands chez les victimes du nazisme en France. Étant donné que les travaux de recherche dans ce domaine se limitent aux réactions ponctuelles à la construction européenne et au réarmement allemand, elle proposera une approche diachronique pour

5. *Voix et Visages* (désormais *VV*), n° 167, juillet-novembre 1979, p. 3. Le fait qu'elle termine cette phrase par un point et non un point d'interrogation montre qu'il s'agit moins d'une question que d'un appel.

identifier l'évolution à long terme. En outre, cette étude vise à combler les lacunes de la connaissance des représentations de l'Allemagne et des Allemands parmi les communistes français⁶, milieu dans lequel évoluent de nombreux survivants. Enfin, il s'agira de combiner l'étude des représentations avec celle de l'histoire des associations d'anciens concentrationnaires qui ont diffusé ces images des voisins d'outre-Rhin⁷.

Le choix de la période étudiée est motivé par plusieurs raisons. Tout d'abord, les représentations de l'Allemagne et des Allemands chez les victimes françaises du nazisme connaissent leur plus grande transformation entre 1945 et 1969. Après avoir été marqués par de très fortes émotions pendant la première décennie d'après-guerre, les discours sur les voisins d'outre-Rhin s'apaisent continuellement à partir du milieu des années cinquante. Le rapprochement avec l'Allemagne et sa démocratisation contribuent à la « normalisation », voire la banalisation des représentations dans les années soixante-dix.

De plus, le choix de ce cadre temporel résulte du fait que les représentations de soi et d'autrui se comportent face à l'histoire comme des vagues contre une digue. Les césures et les tournants historiques peuvent les briser, sans pour autant les réduire à néant. Nous le verrons surtout pour l'année 1969, mais ce constat n'est pas moins vrai pour 1945. En dépit de la rupture profonde que constitue la capitulation allemande au niveau politique, social et culturel, les vagues provoquées à partir de 1870 mettent encore une dizaine d'années avant de se briser. Concrètement, la méfiance vis-à-vis de l'Allemagne et des Allemands, suscitée par les trois invasions allemandes depuis 1870 et amplifiée par les crimes de la Wehrmacht, la Gestapo et la SS, se réduit considérablement à partir du milieu des années cinquante, sans pour autant disparaître complètement.

Néanmoins, pour répondre à la problématique, l'année 1945 s'impose comme point de départ. Outre la césure profonde que constitue le 8 mai 1945 dans l'histoire allemande, les jours et semaines en amont et en aval de cette date voient le retour des concentrationnaires survivants en France. S'il existe chez eux des représentations différentes par rapport à celles de

6. Corine Defrance et Ulrich Pfeil ont souligné la nécessité de « l'étude des archives tout comme l'évaluation systématique de la presse communiste » pour connaître leur « image de l'Allemagne ». DEFANCE C. et PFEIL U., *Entre guerre froide et intégration européenne. Reconstruction et rapprochement. 1945-1963*, Villeneuve-d'Ascq, Septentrion, 2012, p. 192.

7. Ces organisations ont connu un regain d'intérêt au cours des dernières années, manifesté par l'organisation d'un colloque à Vienne par le Wiener Wiesenthal Institut für Holocaust-Studien (« Überlebendenverbände. Erinnerungsgemeinschaften und politische Akteure im Kalten Krieg », 19 au 21 avril 2021) et d'une journée d'étude à Paris par la Fondation pour la mémoire de la Déportation (« Les associations d'anciens déportés : histoire, mémoire, avenir », 26 novembre 2021) ainsi que de deux publications (NEUMANN-THEIN P., SCHUCH D. et WEGEWITZ M. [dir.], *Organisiertes Gedächtnis. Kollektive Aktivitäten von Überlebenden der nationalsozialistischen Verbrechen*, Göttingen, Wallstein, 2022 ; et FAUSER H. et LESCURE Y., *En Jeu. Histoire et mémoires vivantes* ; n° 15 : *Les associations d'anciens déportés en France. Histoire, mémoire, avenir*, 2022).

leurs compatriotes, elles ne peuvent se manifester qu'à partir de ce moment-là. Enfin, les rescapés commencent dès l'été 1945 à fonder les associations qui nous intéresseront dans cette étude. Par conséquent, même si l'année 1969 ne constitue pas de césure évidente comme le sont, à première vue, 1945 ou 1989, le choix de cette date comme terme se fonde sur les résultats de cette recherche.

En dehors de la transformation fondamentale de l'Allemagne et des représentations que s'en font les anciens concentrationnaires, cette période est également marquée par une évolution non moins profonde des relations franco-allemandes. En 1945, la France est l'une des quatre puissances victorieuses et dispose à ce titre d'une zone d'occupation en Allemagne et à Berlin. De surcroît, elle participe aux projets et aux décisions qui concernent l'avenir allemand. L'Allemagne, quant à elle, est vaincue et occupée. Son image est durablement ternie par les crimes nazis, commis par des Allemands au nom de l'Allemagne. Les relations franco-allemandes sont au plus bas.

À travers de nombreuses étapes – dont la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (23 juillet 1952), la fondation de la Communauté économique européenne (25 mars 1957) et la signature du traité de l'Élysée (22 janvier 1963) constituent des moments majeurs – la France et la RFA se rapprochent l'une de l'autre pour se considérer finalement comme partenaires principaux au sein de l'Union européenne. Ce changement profond au niveau des Affaires étrangères va de pair avec le rapprochement au niveau de la société civile. Depuis le début des années cinquante, des villes et communes françaises et allemandes organisent des jumelages. La création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse en juillet 1963 permet aux jeunes Français et Allemands de l'Ouest d'approfondir leurs connaissances de la langue et de la culture du pays voisin.

Enfin, cette nouvelle génération ayant grandi après la guerre est également un groupe d'individus auquel les anciens déportés portent une attention considérable. À partir du début des années soixante, les survivants se trouvent en effet face à un défi important à relever : comment peuvent-ils transmettre à cette jeune génération la mémoire des crimes nazis, sans pour autant entraver le rapprochement avec la République fédérale, synonyme d'espoir d'une paix durable ?

La structuration de ce livre s'appuie donc sur les évolutions politiques et sociales des deux côtés du Rhin. Elle suit leur progression au fur et à mesure des inflexions dans les représentations de l'Allemagne et des Allemands ainsi que des relations franco-allemandes.

Définitions

Compte tenu de la période de vingt-cinq ans étudiée dans ce travail, il est peu surprenant que le vocabulaire lié à la déportation et au génocide ait considérablement évolué. Les observations sur l'apparition, la diffusion et la fréquence des termes centraux de cette recherche permettent de décrire et d'expliquer les évolutions du regard que portent les rescapés, sur eux-mêmes, sur les crimes subis et sur les Allemands. De plus, ces désignations illustrent aussi bien des conflits politico-idéologiques que des rivalités entre différents groupes de victimes. Les bourreaux sont-ils considérés comme nazis, hitlériens, fascistes ou tout simplement allemands? Le génocide des Juifs, est-il nommé « solution finale », « Holocauste », « Shoah », « mise à mort »?

Dans ce champ lexical, les mots sont rarement neutres, chaque terme traduit une perspective sur le passé et le présent, sur soi-même et les autres. Par la suite, il s'agira donc de présenter les termes choisis pour exposer les résultats de cette recherche. Or, comme l'a justement remarqué Jean-Michel Chaumont, il ne faut jamais faire de ses préférences une référence absolue⁸. L'existence d'une pluralité d'appellations permettra ainsi d'utiliser les plus pertinentes dans les contextes respectifs⁹.

Crimes et criminels

Beaucoup de rescapés ont fait état de la difficulté à mettre en mots leur vécu concentrationnaire. Cela est visible lorsque l'on analyse des sources datant immédiatement de l'après-guerre. D'une part, les survivants avaient du mal à situer leur expérience personnelle dans l'ensemble des crimes nazis, d'autre part, la nomenclature établie pendant les décennies suivantes et utilisée aujourd'hui était inexistante. Afin de pouvoir transmettre leur vécu, les auteurs des textes écrits à cette époque ont employé d'abord des termes du langage des camps de concentration. Cet « espéranto de la misère¹⁰ », formé d'expressions nazis et de mots issus des différentes langues des détenus, était certainement le plus approprié pour rendre compte de l'expérience concentrationnaire. Cependant, ces mots ne disent rien à ceux qui n'ont pas connu la misère du *Revier*, subi les coups des *Kapos* et vu la détresse des *Muselmänner*¹¹. Les auteurs prennent donc soin d'expliquer ces termes à leurs lecteurs en les décrivant à l'aide d'anecdotes ou en les traduisant. Les rédacteurs du premier bulletin publié par l'*Amicale des*

8. CHAUMONT J.-M., *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2010 (1997), p. 20.

9. *Ibid.*

10. SAINT MARC H. de et KAGENECK A. von, *Notre histoire 1922-1945*, Paris, J'ai lu, 2005, p. 193.

11. Pour les expressions et termes du langage des camps de concentration, voir la liste en annexe.

anciens déportés d'Auschwitz traduisent ainsi *Vernichtungslager* par « camp d'anéantissement¹² », ce qui n'est pas faux, mais peu habituel. Sur la même page, on trouve l'information que les « convois d'israélites, partis de Drancy ont été presque tous acheminés vers Auschwitz où un choix était fait à l'arrivée¹³ ». Outre le terme « israélite » devenu désuet, l'utilisation du mot « choix » a tendance à surprendre le lecteur d'aujourd'hui, habitué au terme de « sélection ». Bien d'autres mots issus de la terminologie nazie ont donné lieu à des débats, notamment quand ce langage camouflé servait à dissimuler ces crimes dans toute leur ampleur. En effet, les mots employés par les criminels nazis et leurs victimes n'étaient pas les mêmes : ce qui était considéré comme « évacuation » par les uns, était une « marche de la mort » pour les autres.

Après des tâtonnements au début, l'emploi des différents termes s'est stabilisé dans les années d'après-guerre. Au cours des décennies suivantes, de nouveaux termes ont été forgés dans les domaines historique, philosophique ou religieux, pour décrire les différents crimes nazis. Dans le cadre de cette étude, nous en distinguons cinq catégories :

- les crimes liés à la politique répressive par les forces d'occupation en France (arrestations, fusillades et déportations pour des motifs militaires ou politiques) ;
- le système concentrationnaire, créé dès l'arrivée au pouvoir des nazis en 1933 et étendu à des milliers de camps en 1945 ;
- la persécution et l'extermination des Juifs d'Europe ;
- les expériences pseudo-médicales commises sur des « cobayes » humains choisis parmi les concentrationnaires ;
- les « marches de la mort » au début de l'année 1945.

Déportés et concentrationnaires

Jusqu'ici, il a été question de déportés, de survivants et de concentrationnaires quand il s'agissait de désigner les hommes et les femmes auxquels cette étude est consacrée. Il convient de préciser le choix de ces termes, notamment celui de « concentrationnaire » dans le titre de ce travail. Si l'expression « déporté » est beaucoup plus courante pour désigner ces personnes, le mot « concentrationnaire » possède l'avantage d'être plus précis. De plus, ce choix dépend aussi d'une particularité du mot « déporté » tel qu'il est employé en France. Tandis que *KZ-Häftling* ou *concentration camp prisoner* sont des termes neutres dans les langues allemande et anglaise, « déporté » ne l'est pas en français.

12. *Après Auschwitz* (désormais *AA*), n° 1, juin 1945, p. 2.

13. *Ibid.*

Ce terme a d'abord existé avant la période qui nous intéresse. À l'origine, il désignait une personne condamnée à une peine afflictive et infamante. Celle-ci consistait à être transporté hors du territoire national dans un lieu déterminé par l'État. Comme ce fut le cas du capitaine Dreyfus, déporté sur l'île du Diable en 1895. Lors de la Seconde Guerre mondiale, ce terme était toujours utilisé en référence à une personne déplacée contre son gré, signification qu'elle a ensuite perdue au fil des décennies suivantes¹⁴. De nos jours, il désigne une personne détenue dans un camp de concentration nazi.

Or, dans cette utilisation actuelle, il y a d'abord un problème sémantique. Il arrive par exemple que les concentrationnaires français désignent aussi leurs codétenus allemands, autrichiens ou polonais comme « déportés ». Cependant, les Allemands détenus à Buchenwald, les Autrichiens à Mauthausen et les Polonais à Auschwitz ne furent pas déplacés hors du territoire national, mais internés dans leur propre pays¹⁵. En outre, la plupart des déportés juifs n'ont pas été détenus dans un camp, mais gazés dès leur arrivée dans les centres de mise à mort¹⁶. Enfin, parmi les détenus français, il y avait aussi un petit groupe de personnes qui n'ont pas été déportées de France, mais arrêtées au sein du Reich. Le terme « déporté » tel qu'il est employé aujourd'hui en France ne s'applique donc que partiellement aux personnes qui nous intéressent dans cette étude.

De plus, l'évolution de cette désignation depuis 1945 l'a chargée d'une certaine connotation, conséquence de divers conflits, notamment d'ordre politique et idéologique. Le vote de deux lois à l'été 1948 est une étape importante dans ce « glissement à la fois sémantique, idéologique et juridique¹⁷ » : celle du 6 août 1948, établissant le statut des déportés et internés de la Résistance¹⁸, et celle du 9 septembre 1948, définissant le statut et les droits des déportés et internés politiques¹⁹. Après la première loi, les résistants déportés et internés sont considérés comme militaires ayant combattu, ce qui leur donne le droit à réparation et aux décorations. Les résistants sont ainsi érigés « en une élite, leur conférant un titre distinctif à l'accès restreint, porteur d'une reconnaissance supérieure de la Nation²⁰ ». La deuxième loi concerne les autres catégories de déportés et d'internés, mis à part les personnes arrêtées pour une infraction de droit

14. WIEVIORKA A., *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette, 1992, p. 29.

15. *Ibid.*, p. 30.

16. *Ibid.*

17. LALIEU O., « Le statut juridique du déporté et les enjeux de mémoire, de 1948 à nos jours », in T. BRUTTMANN, L. JOLY et A. WIEVIORKA (dir.), *Qu'est-ce qu'un déporté? Histoires et mémoires des déportations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CNRS Éditions, 2009, p. 334.

18. *Journal officiel de la République française*, 8 août 1948, p. 7810-7811.

19. *Journal officiel de la République française*, 10 septembre 1948, p. 8946-8947. Pour plus d'informations sur l'origine, les acteurs et les débats autour de ces statuts, voir WIEVIORKA A., *Déportation et génocide*, op. cit., p. 141-157.

20. LALIEU O., « Le statut juridique du déporté et les enjeux de mémoire, de 1948 à nos jours », art. cité, p. 339.

commun. Il s'agit de Français arrêtés « pour une appartenance politique, philosophique ou raciale quelconque²¹ » – c'est-à-dire surtout des déportés communistes et juifs – mais aussi d'otages ou de personnes prises dans des rafles. Assimilés aux victimes civiles de la guerre, leurs indemnités et pensions sont inférieures à celles des résistants jusqu'au début des années soixante-dix²² et ils n'ont pas le même droit aux décorations.

En somme, ces deux statuts ne sont pas attribués selon le type de lieu où une personne a été internée et détenue, mais selon le motif de son arrestation²³. Ainsi, deux concentrationnaires, l'un arrêté à la frontière espagnole en tentant de rejoindre les Forces françaises libres en Afrique du Nord, l'autre pour son activité politique et syndicale, qui ont ensuite connu le même parcours dans les prisons en France et les camps en Allemagne, peuvent appartenir chacun à une catégorie différente.

De surcroît, les attraites des deux titres, notamment celui du « déporté résistant », ont créé des convoitises qu'une rescapée de Ravensbrück explique ainsi : « À l'origine, le mot "déporté" était un adjectif, pas un nom. Il a représenté ensuite quelque chose de si extraordinaire qu'il est devenu un substantif. [...] [S]'il n'y avait pas tant de gloire attachée au mot "déporté", il ne serait pas tant recherché²⁴. » En raison des avantages matériels, et du prestige lié à ce titre, des batailles judiciaires et mémorielles s'engagèrent pour sa « défense », notamment de la part des déportés résistants. Celles-ci sont dirigées contre les personnes que l'administration, la population et certains concentrationnaires avaient appelées « déportés du travail » dans les premières années d'après-guerre : les requis du travail obligatoire en Allemagne. Cette dispute, qui a éclaté à la fin des années quarante, persistera durant cinq décennies. Après plusieurs procès, les magistrats ont interdit à la Fédération nationale des déportés du travail (FNDT) d'utiliser les termes « déportation » et « déporté », l'obligeant à changer son nom en 1979 et celui de son journal en 1992²⁵.

En conséquence de l'imprécision et des connotations du terme « déporté », cette étude s'appuie sur la notion de « concentrationnaire²⁶ ». Celle-ci nous semble être plus appropriée, notamment par son caractère descriptif, pour désigner les personnes auxquelles s'intéresse cette étude : les détenus des camps de concentration nazis. Lorsqu'il sera utilisé, le terme

21. Débat à l'Assemblée nationale, séance du 19 mars 1948, cité d'après WIEVIORKA A., *Déportation et génocide*, op. cit., p. 151.

22. WOLIKOW S., *Les combats de la mémoire. La FNDIRP de 1945 à nos jours*, Paris, Le Cherche midi, 2006, p. 235.

23. WIEVIORKA A., *Déportation et génocide*, op. cit., p. 156.

24. VV, n° 49, janvier-février 1956, p. 6.

25. ARNAUD P., « La longue défaite des "requis" du STO. L'échec d'adjonction du terme de "déportation" dans leur titre », in T. BRUTTMANN, L. JOLY et A. WIEVIORKA, op. cit., p. 367-369.

26. L'adjectif pour désigner le système des camps fut créé par David Rousset (*L'univers concentrationnaire*, Paris, Éditions du Pavois, 1946), Jean Cayrol l'utilisa pour dénommer les détenus. LALIEU O., « Le statut juridique du déporté et les enjeux de mémoire, de 1948 à nos jours », art. cité, p. 333.

« déporté » le sera dans ce sens descriptif ou pour préciser son emploi à un moment donné. Enfin, ce travail est consacré à des concentrationnaires ayant survécu – les détenteurs des représentations de l'Allemagne entre 1945 et 1969 – il reprendra donc également les termes par lesquels ces personnes se sont, ou ont été, désignées après leur retour des camps : rescapés, revenants et survivants.

Quand il s'agit de chiffrer le nombre des concentrationnaires français et des déportés de France, deux nombres sont régulièrement cités : celui des 75 721 Juifs déportés de France, basé sur les recherches de Serge Klarsfeld²⁷, et celui des 86 827 « déportés de répression », résultat des recherches de la Fondation pour la mémoire de la Déportation (FMD)²⁸. Après addition, le nombre total des déportés de France est parfois indiqué à hauteur de 162 000 personnes²⁹. Or, pour préciser les informations sur les personnes qui nous intéressent dans cette étude, il sera nécessaire de se pencher en détail sur ces deux chiffres.

Examinons d'abord celui des 75 721 personnes déportées de France dans le cadre de la « solution finale de la question juive », terme nazi pour camoufler le génocide des Juifs d'Europe. Ces hommes, femmes et enfants ont été persécutés et déportés parce qu'ils étaient des Juifs ou définis comme tels par la législation nazie et celle de Vichy. La grande majorité d'entre eux – 73 853 personnes³⁰ – a été déportée de France entre mars 1942 et août 1944. À cela s'ajoutent au moins 800 personnes arrêtées dans le Nord et le Pas-de-Calais – départements rattachés au commandement militaire allemand de Bruxelles – et, pour cette raison, déportées de Malines. En outre, Serge Klarsfeld compte aussi les épouses juives de prisonniers de guerre français, déportées à Bergen-Belsen en mai et juillet 1944, ainsi que des Juifs déportés dans des convois de résistants et dans des convois « mixtes » partis en juillet et août 1944, souvent peu avant l'arrivée des troupes alliées³¹.

42 000 de ces hommes, femmes et enfants ont été déportés de France en 1942³², 17 000 l'année suivante³³ et 15 000 en 1944³⁴. 43 000 d'entre eux ont été mis à mort dans les chambres à gaz dès leur arrivée à Auschwitz-Birkenau et Sobibor. Parmi ceux qui sont entrés dans les camps d'Auschwitz

27. Voir KLARSFELD S., *Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, 1978. Nouvelles éditions publiées en 1997 et 2012.

28. Voir FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION, *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution. 1940-1945*, t. I, Paris, Éditions Tirésias, 2004, p. 53.

29. *Le Monde*, 17 novembre 2004.

30. KLARSFELD S., *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, Paris, Fils et Filles des Déportés Juifs de France (FFDJF), 2012, p. I.

31. Pour les chiffres précis, voir la partie « Statistiques » du *Mémorial* de 1978 et la page xvii de l'édition de 2012.

32. *Ibid.*, p. xiv.

33. *Ibid.*, p. xvi.

34. *Ibid.*, p. xvii.

et de Birkenau à la suite de la « sélection », à peine 10 % sont rentrés en France en 1945. Sur la totalité des déportés juifs de France, les presque 4 000 survivants³⁵ ne représentent guère plus de 5 %.

Le deuxième chiffre souvent cité est celui des 86 827 déportés par mesure de répression. Établi par les recherches de la Fondation pour la mémoire de la Déportation et publié dans le *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution* en 2004, il comprend les personnes déportées « pour leurs activités, leurs sentiments ou leurs propos jugés hostiles ou dangereux pour l'occupant et ses collaborateurs³⁶ ». Il s'agit donc d'abord d'hommes et de femmes opposés aux occupants allemands et italiens ainsi que d'opposants politiques au nazisme. Arrêtés pour ce qu'ils avaient fait ou ce qu'on leur reprochait d'avoir fait, ils ont été déportés dans les camps de Buchenwald, Dachau, Mauthausen, Neuengamme et Sachsenhausen pour les hommes et Ravensbrück pour les femmes. Également, deux convois d'hommes et un convoi de femmes ont été dirigés vers Auschwitz. En dehors des concentrationnaires, le *Livre-Mémorial* de la FMD prend également en compte les Français détenus dans les prisons du Reich. Dans les transports de déportation, on retrouve aussi des otages ainsi que des personnes arrêtées pour motifs de droit commun (marché noir, vol, prostitution), ces dernières représentaient 4,5 % des déportés³⁷.

La différence avec la déportation des Juifs réside tout d'abord dans le fait que tous ces déportés sont devenus ensuite des concentrationnaires. Autrement dit, ils n'ont pas connu la « sélection » pour une mise à mort à leur arrivée dans les camps respectifs. De plus, il s'agit d'une déportation à 90 % masculine³⁸ qui ne comprenait pas les enfants. Enfin, la chronologie de la « déportation de répression » a été l'inverse de celle des Juifs en France : si presque 60 % des « déportés de persécution » ont été déportés en 1942, le nombre des « déportés de répression » ne comprend que quelques milliers cette même année. La majorité d'entre eux – plus de 66 % – a été déportée en 1944³⁹ tandis que 20 % des Juifs sont partis pour Birkenau cette même année. En conséquence de ces différences, le nombre des survivants est nettement plus grand dans cette catégorie : le *Livre-Mémorial* recense ainsi 40 760 personnes rentrées de déportation (46,9 % des déportés) et 4 250 personnes libérées par les autorités allemandes (4,9 %)⁴⁰.

35. Le chiffre le plus actuel issu des recherches de Serge Klarsfeld est celui de 3 943 survivants. Voir DOULUT A., KLARSFELD S. et LABEAU S., *Mémorial des 3 943 rescapés juifs de France*, Paris, Fils et filles des déportés juifs de France (FFDJF), 2018.

36. CHOMBART DE LAUWE M.-J., « Préface », in FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION, *op. cit.*, p. 9.

37. GARNIER B., LELEU J.-L. et QUELLIEN J. (dir.), *La répression en France 1940-1945*, Caen, CRHQ, 2007, p. ix.

38. FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION, *op. cit.*, p. 54.

39. *Ibid.*

40. *Ibid.*, p. 53.

La distinction entre ces deux groupes et entre les *Mémoriaux* qui les recensent semble être claire et nette. La réalité historique est cependant plus complexe⁴¹. Prenons par exemple les résistants juifs, qui s'insèrent partiellement dans ces deux formes de déportation. Ont-ils été déportés à la suite de la politique de persécution ou celle de répression ? Tout dépendait de s'ils avaient été identifiés comme Juifs après leur arrestation. Dans leurs témoignages, certains d'entre eux expriment leur surprise de ne pas avoir été fusillés comme leurs camarades non-juifs arrêtés en même temps qu'eux, mais d'avoir été condamnés à la déportation. D'autres ont été déportés à Buchenwald, Dachau ou Ravensbrück, souvent sous des pseudonymes. Ainsi, Denise Jacob – future épouse Vernay – a été déportée à Ravensbrück en tant que résistante sous le nom de « Jacquier », tandis que sa sœur Simone – future épouse Veil – a été déportée à Birkenau⁴². D'autres Juifs – résistants ou non – ont été déportés dans des camps où il n'y avait pas de sélection à l'arrivée, surtout pendant l'été 1944 lorsque les occupants allemands vidaient les prisons françaises face à l'avancée des Alliés. Par conséquent, certains déportés sont pris en compte par les deux *Mémoriaux*, une raison de plus pour ne pas additionner leurs chiffres⁴³.

Enfin, un troisième groupe ne doit pas être négligé : les Français arrêtés sur le territoire du Reich et détenus ensuite en camp de concentration. Selon le *Livre-Mémorial* de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, qui les a également recensés, 6 083 hommes et 308 femmes ont été arrêtés en Allemagne ; 65 % d'entre eux sont rentrés de déportation ou ont été libérés par les autorités allemandes⁴⁴. Trois groupes principaux doivent être distingués : les travailleurs contraints au travail sur le territoire du Reich (48 %), les travailleurs volontaires (31 %) et enfin les prisonniers de guerre (18 %)⁴⁵. Parmi les motifs de leur arrestation, on trouve le plus souvent des actes de sabotage (29 %), des refus de travail (28 %), la propagande

41. D'autant plus que le *Livre-Mémorial* de la FMD prend en compte également des victimes juives déportées vers l'île d'Aurigny car ceux-ci ne figurent pas dans *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*. En outre, il recense des « tsiganes » du Nord-Pas-de-Calais déportés à Auschwitz.

42. Les autres membres de la famille ont également été déportés : leur père André et leur frère Jean à Kaunas, leur mère Yvonne et leur sœur Madeleine à Birkenau. Seulement les trois filles de la famille Jacob ont survécu.

43. Selon les derniers chiffres de la FMD, le nombre des « déportés de répression » s'élève à 90 636 personnes. Ce chiffre ne comprend ni les déportés juifs vers Aurigny, ni les « tsiganes » du Nord-Pas-de-Calais. Voir LESCURE Y., « Vie associative. Nouvelles du monde associatif de la Déportation », *En Jeu*, n° 3, juin 2014, p. 182-183.

44. FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION, *op. cit.*, p. 135. Le chiffre actuel s'élève à 8 194 personnes. Voir LESCURE Y., art. cité, p. 182. Dans la partie consacrée aux personnes arrêtées au sein du Reich, le *Livre-Mémorial* dénombre également 6 737 Républicains espagnols arrêtés en France après l'invasion allemande, envoyés d'abord dans différents camps de prisonniers de guerre en Allemagne, puis déportés à Mauthausen. Voir FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION, *op. cit.*, p. 126-134. Le chiffre actuel est de 6 381 personnes.

45. BOULLIGNY A., « Les Français arrêtés au sein du Reich et internés en camp de concentration », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, n° 94, janvier-mars 2007, p. 14.

antiallemande (25 %), des actions d'entraide (10 %), mais aussi des délits de droit commun et des affaires de mœurs (5 %) ⁴⁶.

Cette étude s'intéresse donc aux représentations de l'Allemagne et des Allemands chez les Juifs, les résistants, les détenus politiques et les otages déportés de France ou arrêtés au sein du Reich qui ont survécu à l'expérience concentrationnaire. Elle ne prend en compte ni les travailleurs contraints ou volontaires, ni les prisonniers de guerre français en Allemagne, sauf s'ils ont été arrêtés et envoyés en camp de concentration. Si, dans le titre de ce travail, il est question de « concentrationnaires en France » et non de « concentrationnaires français » cela s'explique par le grand nombre d'étrangers déportés de France ⁴⁷. Parmi les survivants de l'expérience concentrationnaire qui arrivent en France, il y a un certain nombre d'étrangers déportés de France, mais aussi des survivants étrangers qui s'y installent après leur libération ⁴⁸.

Méthodologie

Il existe une multitude d'approches scientifiques pour étudier les représentations d'autrui. Nous avons choisi la recherche sur les perceptions (*Perzeptionsforschung*) pour baliser le cadre méthodologique de cette étude ⁴⁹. Hans Manfred Bock, l'un des pionniers dans le domaine des recherches consacrées à la perception en sciences sociales insiste sur la nécessité de prendre en compte à la fois la formation, la composition et la fonction de ces images dans leur contexte socio-historique ⁵⁰. La proposition de Mareike König, romaniste et historienne, qui plaide pour une « recherche de perception transnationale » (*transnationale Perzeptionsforschung*) prenant en compte le contexte de création des représentations étudiées, s'en approche ⁵¹. La prise en considération autant du contexte socio-historique particulier de l'émergence des représentations examinées, que des associations d'anciens déportés comme vecteurs de leur diffusion, caractérise le cadre méthodologique de cette thèse. Par la suite, nous définirons les notions employées par l'analyse de la perception.

46. *Ibid.*, p. 20-23.

47. Ils constituent 66 % des déportés juifs et 14 % des « déportés de répression ».

48. Bien que l'on connaisse le pourcentage d'étrangers parmi les déportés de France et le nombre approximatif de survivants des trois catégories présentes ci-dessus, il n'existe pas de chiffre de ces étrangers qui reviennent ou qui arrivent en France à partir de 1945.

49. Pour plus d'informations sur le cadre méthodologique de cette étude, voir mon article « La combinaison des approches dans l'étude de perception. L'exemple des représentations de l'Allemagne et des Allemands chez d'anciens concentrationnaires français », in J. ETTRICH et M.-T. MÄDER (dir.), *Dialogpotenziale kulturwissenschaftlicher Forschung in den Fremdsprachenphilologien*, Berlin, Peter Lang, 2018, p. 87-107.

50. BOCK H. M., « Wechselseitige Wahrnehmung als Problem der deutsch-französischen Beziehungen », *Frankreich-Jahrbuch* 1995, Opladen, Leske und Budrich, 1996, p. 51.

51. KÖNIG M., *Deutschlandperzeption und Europadebatte in Le Monde und Le Figaro 1950-1954*, Opladen, Leske und Budrich, 2000, p. 18.

Représentation, perception, interprétation

Un terme primordial dans le champ d'études de la perception est celui de « représentation ». La définition établie par Roger Chartier constitue une base solide pour la construction méthodologique de cette étude. Parmi les trois registres de la représentation distingués par Chartier, le premier nous intéresse particulièrement. Selon lui, « les représentations collectives [...] incorporent dans les individus les divisions du monde social et [...] organisent les schémas de perception à partir desquels ils classent, jugent et agissent⁵² ». Afin d'examiner les représentations partagées par un groupe social, il faut donc identifier les schémas de perception qui les structurent. D'autre part, ce processus mental revêt trois fonctions : classement, jugement et action.

Dorothee Röseberg signale ces mêmes fonctions pour les schémas d'interprétation, le deuxième élément constitutif des représentations. Selon elle, ces schémas guident la perception, interprètent des expériences et motivent l'action⁵³. D'autres chercheurs ont également souligné ces trois fonctions des schémas de perception et d'interprétation : l'orientation par le classement du perçu⁵⁴, l'attribution d'un sens par son interprétation⁵⁵ et, enfin, l'action qui en résulte⁵⁶.

Dans ce livre, il s'agira donc d'identifier les schémas de perception et d'interprétation chez les anciens concentrationnaires, schémas qui leur ont permis de concevoir ce qui leur est arrivé. On peut cependant se demander s'il est possible de donner un sens au vécu concentrationnaire. Bon nombre de survivants ont souligné l'absurdité et l'arbitraire de cette expérience. Simultanément, des détenus ont essayé de comprendre et cela déjà pendant leur captivité. Germaine Tillion, dont les connaissances ethnologiques ont permis de déchiffrer les « logiques » du système concentrationnaire, organisa des conférences sur celui-ci devant ses camarades à Ravensbrück même. Elle explique ainsi l'impact de la compréhension face à cette expérience abominable et aléatoire : « Pour l'être humain, ce qu'il y a de pire, c'est de ne pas comprendre ce qui arrive. À partir du moment où on comprend, on domine au fond la situation qu'on a compris, même si elle vous écrabouille⁵⁷. » On retrouve cette volonté de comprendre le nazisme, ses crimes et les

52. CHARTIER R., *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 12.

53. RÖSEBERG D., *Kulturwissenschaft Frankreich*, Stuttgart, Klett, 2001, p. 22.

54. MARMETSCHKE K., *Feindbeobachtung und Verständigung. Der Germanist Edmond Vermeil (1878-1964) in den deutsch-französischen Beziehungen*, Cologne/Vienne/Weimar, Böhlau, 2008, p. 53.

55. DEPKAT V., « Autobiographie und die soziale Konstruktion von Wirklichkeit », *Geschichte und Gesellschaft*, n° 29, 2003, p. 463.

56. LÜSEBRINK H.-J., *Interkulturelle Kommunikation. Interaktion, Fremdwahrnehmung, Kulturtransfer*, Stuttgart/Weimar, Metzler, 2012 (2005), p. 127.

57. TODOROV T., Germaine Tillion. *La pensée en action. Texte de Tzvetan Todorov*, Paris, Éditions Textuel, 2011. Extrait d'un entretien radiophonique reproduit sur le CD accompagnant ce livre : page 7 (« La déportation, Nacht und Nebel, les camps de concentration »).

motifs des coupables chez beaucoup d'autres survivants, notamment chez les intellectuels.

La question de « l'outillage mental » permettant de classer, d'évaluer et d'agir se pose toutefois non seulement pour le III^e Reich, mais aussi pour la période suivant le retour des camps. Il s'agira donc de repérer les schémas de perception ayant orienté les représentations de l'Allemagne et des Allemands chez les rescapés en France après 1945. Ce qui nous permettra de concevoir une approche pour examiner concrètement la problématique de cette étude, en d'autres termes de déterminer en quelle mesure le vécu concentrationnaire a façonné les représentations ultérieures de l'Allemagne et des Allemands. Pour y parvenir il faudra, d'une part, distinguer les représentations du passé des perceptions du présent et, d'autre part, établir les liens entre celles-ci. De plus, il sera nécessaire d'identifier deux sortes de schémas de perception. D'un côté ceux que les concentrationnaires partagent avec leurs compatriotes : ce sont les représentations collectives enracinées dans l'imaginaire social, résultat des relations historiques avec l'Allemagne et les Allemands. Elles ont été intériorisées au cours de la socialisation, en famille et à l'école, ou encore par le biais des médias. D'un autre côté, cette étude se propose de repérer les schémas de perception et les modèles d'interprétation propres à ce groupe, résultant de l'expérience concentrationnaire, de la persécution ou de la répression décidées et mises en œuvre par des Allemands. Outre l'identification de ces schémas, nous nous intéresserons au contexte de leur apparition, ainsi qu'à leur diffusion et évolution dans la durée.

Perspectives, images, topoï

Pour caractériser des représentations spécifiques qui en résultent, nous utiliserons également les termes « perspective », « image » et *topos*. La première notion nous sert à distinguer quatre aspects primordiaux, issus de ce travail de recherche, qui déterminent les regards des survivants sur l'Allemagne et les Allemands : le patriotisme, l'orientation politique, l'appartenance religieuse ainsi que l'universalisme. Nous parlerons ainsi des perspectives patriotique, politique, religieuse et universaliste⁵⁸. Le terme d'image apparaîtra dans cette étude pour caractériser ce que Roger Chartier définit comme le deuxième registre des représentations, à savoir « les formes d'exhibition et de stylisation de l'identité » que les individus « entendent voir reconnue⁵⁹ ». Nous nous en servons pour caractériser la représentation officielle d'un État, d'un groupe social ou d'une personne dans l'opinion publique. En outre, les schémas de perception et d'interprétation mettent en lien le passé et le présent, Allemagne et nazisme, Allemands

58. Celles-ci seront étudiées en détail au chapitre 1.

59. CHARTIER R., *op. cit.*, p. 12.

et Français. Afin d'analyser ces structures argumentatives parfois très complexes, nous nous servons de la notion de *topos* que nous privilégions par rapport à celles de « stéréotype » ou de « cliché ». En effet, après avoir réalisé un certain nombre d'interviews et lu une quantité de récits autobiographiques d'anciens concentrationnaires, on remarque le phénomène des « phrases récurrentes isolées⁶⁰ », parfois même en contradiction entre elles. Hans-Joachim Schröder les a découvertes et analysées dans un autre contexte, à savoir les souvenirs d'anciens soldats de la Wehrmacht⁶¹. Il a proposé de qualifier ces « phrases énonciatrices fixes » ou des « propos simples » de *topoi*⁶². Dans cette étude, il s'agira d'examiner le rôle des *topoi* dans les discours des associations d'anciens déportés ainsi que leur diffusion parmi les membres de ces organisations. Ils peuvent y prendre la forme de slogans comme le fameux « Plus jamais ça ! », de mots d'ordre tels que « Pas d'armes à nos bourreaux ! », mais aussi de devises comme « Ni haine, ni oubli ». Étant donné leur répétition continuelle, ces *topoi* ont tendance à être vidés de leur sens initial et à devenir creux.

Sources

Un enjeu primordial de cette étude est la maîtrise de l'abondance des sources disponibles. En plus des journaux et bulletins publiés par diverses associations d'anciens déportés, les interviews enregistrées grâce à différentes organisations et les récits autobiographiques existent par milliers. Étant donné la multitude et la diversité de ces sources concernant la déportation et ses séquelles, il était indispensable de concevoir une approche méthodologique qui prend en compte leurs spécificités.

Celles-ci résultent du fait que chaque acte de communication dépend des destinataires et de son contexte d'énonciation. Il existe notamment une grande différence entre, d'une part, les sources qui ont été récoltées dans l'intention de mener la présente étude sur les représentations de l'Allemagne et des Allemands chez les anciens concentrationnaires (correspondances, réponses au questionnaire, interviews), et, d'autre part, celles dont les destinataires ont été les camarades de déportation et leurs familles (périodiques des associations) ou le grand public (conférences, récits publiés). Tandis que les représentations de l'Allemagne et des Allemands constituent l'objet principal dans la première catégorie de sources, elles sont rarement abordées en tant que telles dans la deuxième catégorie de sources, tout en y étant toujours présentes implicitement.

60. SCHRÖDER H.-J., *Die gestohlenen Jahre. Erzählgeschichten und Geschichtserzählung im Interview. Der Zweite Weltkrieg aus der Sicht ehemaliger Mannschaftssoldaten*, Tübingen, Niemeyer, 1992, p. 229.

61. *Ibid.*, p. 227-254.

62. *Ibid.*, p. 229.

Publications des associations d'anciens déportés

Les journaux et bulletins, mais aussi les livres édités par les associations d'anciens déportés constituent la première et plus importante catégorie des sources de ce livre. Nous partons du fait que les associations sont aussi bien des organismes de sociabilité que des « créatrices d'image⁶³ », leurs publications étant des « canaux de diffusion⁶⁴ » primordiaux dans la transmission de leurs idées, valeurs et discours aux adhérents. L'étude des représentations de l'Allemagne et des Allemands chez les anciens concentrationnaires ne pourrait donc pas être dissociée de celle de leurs associations, y compris des relations entre elles. Cependant, bien qu'il s'agisse d'examiner des représentations et discours créés et diffusés au niveau collectif, ceux-ci sont intrinsèquement liés à des activités et engagements individuels. Les publications d'une association sont le fruit de décisions prises par les membres de son bureau et le travail fait par le comité de rédaction de son périodique. Nous nous intéresserons donc également aux acteurs principaux des organisations d'anciens déportés.

En l'absence d'archives de certaines associations, les publications constituent une source d'autant plus importante. La régularité de leur parution depuis 1945 – variant d'une périodicité bimensuelle à trimestrielle – permet de suivre de près l'évolution des représentations de l'Allemagne et des Allemands par le biais des discours et événements discursifs étudiés. En outre, ces bulletins et journaux fournissent des informations sur les associations elles-mêmes, leurs orientations, activités et acteurs⁶⁵.

Il faut cependant manier ces publications avec la précaution qu'il convient d'appliquer à toute source, sachant qu'elles reflètent surtout les positions du bureau :

« Le bulletin constitue une source unique grâce aux informations qu'il contient. Mais son exploitation systématique [...] se révèle parfois dangereuse. En exprimant la ligne officielle de l'amicale, il ne livre le plus souvent qu'une partie de la vérité. Les positions contestataires, les débats houleux, les points de vue dérangeants ne trouvent un écho dans les colonnes du bulletin que suivant le bon vouloir des dirigeants et sont relatés, *a priori*, de manière partielle. Les articles et les mots sont choisis⁶⁶. »

Néanmoins, les divergences des opinions politiques au sein de certaines associations ont donné lieu à de fortes controverses, dont les périodiques

63. PFEIL U., « La RDA, la RFA et la France (1945/1949-1990) », in C. METZGER (dir.), *La République démocratique allemande. La vitrine du socialisme et l'envers du miroir (1949-1989-2009)*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 204.

64. *Ibid.*

65. Chaque organisme publie des articles évoquant les différents services et commissions, et leurs responsables, ainsi qu'un compte-rendu d'assemblée générale illustrant les grands débats et enjeux du moment.

66. LALIEU O., *La Déportation fragmentée*, Paris, La boutique de l'histoire, 1994, p. 16.

ont aussi rendu compte, au plus tard quand une scission, la disparition ou la création d'une association était imminente. De plus, les responsables des associations et les rédacteurs – notamment des deux grandes fédérations rivales – lisent avec vigilance les journaux de leurs adversaires, les citant régulièrement dans leurs propres publications. Si un organisme essaie de passer sous silence un fait désagréable, on peut être sûr que la fédération opposée n'omet pas de le mettre en avant. Le croisement des sources permet ainsi d'adopter un regard plus critique.

Témoignages, récits et ouvrages scientifiques d'anciens concentrationnaires

Les destinataires des périodiques, notamment des bulletins, étaient tout d'abord les membres des associations respectives. À côté de ces sources reflétant les représentations, attitudes et discours d'un groupe, un grand nombre de rescapés s'est exprimé à titre personnel en s'adressant à un public allant au-delà de leurs compagnons de misère. La forme la plus connue est le témoignage, terme répandu pour désigner les récits autobiographiques des rescapés⁶⁷. Selon Peter Kuon – dont l'étude consacrée aux écrits des rescapés de Mauthausen nous a aidé à saisir cette catégorie de sources de manière qualitative – son statut est celui d'une « manifestation textuelle d'une vérité [...] individuelle⁶⁸ ». Le travail de Damien Mannarino⁶⁹ a permis un regard quantitatif sur les témoignages, notamment les conjonctures de leur parution en France, et ainsi, le lien avec des contextes et événements discursifs.

Rédigés et publiés dès le retour des camps, l'intérêt des témoignages pour cette étude réside dans l'expression d'une représentation personnelle. D'abord, ils permettent de mesurer l'impact des discours diffusés par les associations d'anciens déportés sur les représentations individuelles ; ensuite, ces écrits donnent également la possibilité d'identifier des discours novateurs ou divergents, élaborés notamment par des intellectuels déportés. Enfin, les témoignages donnent une voix aux survivants restés, volontairement ou non, à l'écart des associations.

67. Précisons que dans les premières décennies d'après-guerre, cette désignation est employée par les associations et leurs périodiques en référence aux dépositions en justice contre les criminels de guerre, notamment les anciens commandants et les gardiens des camps de concentration, et des centres de mise à mort. La connotation du terme, tel que nous l'employons aujourd'hui, n'apparaît que dans les années soixante. Mis à part les écrits, il sert également à désigner le fait de relater oralement des expériences de résistance, de persécution et de déportation devant d'autres personnes, notamment des jeunes ainsi que les interviews filmées et conservées sur vidéo.

68. KUON P., *L'écriture des revenants. Lectures de témoignages de la déportation politique*, Paris, Éditions Kimé, 2014, p. 13.

69. MANNARINO D., *Le Témoignage écrit des déportés dans les camps de concentration nazis dans l'édition française : 1944-1993*, mémoire de maîtrise d'histoire, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1994.

Contacts avec d'anciens concentrationnaires

Le contact avec les derniers concentrationnaires pour réaliser ce projet de recherche était primordial. Après avoir observé des lacunes dans les témoignages, nous avons commencé dès 2005 à prendre contact avec d'anciens déportés, d'abord par courrier. Il en résulte 61 correspondances (2005-2015) ; 45 rescapés ont répondu à un questionnaire, certains d'entre eux nous ont également envoyé leurs récits personnels ou d'autres ouvrages qu'ils jugeaient utiles pour l'aboutissement de cette recherche. Si cette enquête avait déjà permis de poser des questions que les témoignages n'évoquaient pas, les 39 interviews semi-directives réalisées entre 2006 et 2013 sur cette base ont permis d'approfondir certaines interrogations sur les représentations de l'Allemagne et leurs évolutions.

Contrairement aux publications collectives et individuelles décrites ci-dessus, les sources ainsi récoltées relèvent de la « mémoire communicationnelle⁷⁰ », c'est-à-dire de la possibilité de dialoguer avec les détenteurs des représentations et discours étudiés. La richesse de ces contacts réside dans « la rencontre avec une voix humaine qui a traversé l'histoire, et, de façon oblique, [dans] la vérité non des faits, mais celle plus subtile mais aussi indispensable d'une époque et d'une expérience⁷¹ ». Il faut cependant garder à l'esprit que tout témoignage, écrit ou oral, est une reconstruction qui dépend du moment de l'énonciation et du destinataire. Les sources issues des contacts avec les derniers survivants des camps de concentration sont ainsi à situer vis-à-vis des contextes et événements discursifs de la période 2005-2015, sans oublier que le destinataire a été un Allemand, plus de 60 ans après la libération des camps de concentration.



Pour répondre aux questions amorcées ci-dessus, il importe d'abord de présenter les associations étudiées, l'histoire de leur création, la sociologie de leurs adhérents, leurs activités, ainsi que les acteurs importants (chapitre I). Il s'agit ensuite de présenter les quatre perspectives sur l'Allemagne et les Allemands, issues du travail de recherche, telles qu'elles se manifestent entre le retour des survivants en France et le début de la guerre froide (chapitre II).

Dans les trois chapitres suivants seront successivement étudiés, les axes de perception qui structurent les représentations de la République fédérale entre 1949 et 1969 : le nationalisme (chapitre III), le militarisme (chapitre IV) et la continuité du nazisme (chapitre V). Le chapitre suivant sera consacré à la RDA et englobera ces trois axes, en les analysant d'une part du point de vue antifasciste et d'autre part sous la perspective antitotalitaire.

70. ASSMANN A., *Der lange Schatten der Vergangenheit. Erinnerungskultur und Geschichtspolitik*, Munich, Beck, 2006, p. 21-61.

71. WIEVIORKA A., *L'ère du témoin*, Paris, Hachette, 2002 (1998), p. 168.

Par la suite, il s'agira d'analyser les représentations des relations entre la France et les deux États allemands (chapitre VII). Seront abordés le soutien individuel et collectif au rapprochement et à la réconciliation avec la République fédérale, ainsi que l'opposition à ces initiatives et les propositions d'alternatives, notamment la coopération avec la RDA.

Après avoir analysé l'impact de l'expérience concentrationnaire sur les représentations du moment présent, le dernier chapitre opposera le regard en étudiant l'influence de la période contemporaine sur les représentations du génocide des Juifs d'Europe (chapitre VIII). L'analyse de leur évolution entre 1945 et 1969 vise à mesurer la prise de conscience lente et graduelle de ce que fut la Shoah, autant par les survivants que par leurs contemporains.